



Adresse de facturation qui pose problème.

Par **avalanche_old**, le **10/12/2007** à **14:22**

J'ai dû déménager rapidement cet été, j'ai pris en location un appartement qui était disponible dans ma commune de destination.
Cet appartement était en mauvais état et très sale. J'ai donc demandé l'autorisation de faire des travaux (plâtres, peintures) au gardien, qui d'après l'organisme de location est le seul à décider si d'éventuels travaux sont à réaliser. Il m'a donné son accord et m'a dit de lui faire parvenir les factures une fois les travaux réalisés. Je lui ai donc fourni les factures, mais d'après lui l'adresse sur les factures pose problème.
En effet, j'ai acheté mes fournitures avant d'emménager et c'est mon ancienne adresse qui figure sur les factures. Pour cette raison, il ne "peut" pas me rembourser. J'ai téléphoné à Leroy Merlin qui m'a confirmé qu'il ne pouvait pas changer l'adresse sur les factures, et la personne m'a dit que l'adresse ne devrait poser aucun problème.
Est-ce que le gardien me mène en bateau ?
Quelles sont les réglementations en ce qui concerne le remboursement de travaux par le bailleur ?
Merci de vos réponses (références à des textes de lois SVP)
Cordialement.